



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/05/2017

Dossier complet le :

15/05/2017

N° d'enregistrement :

2017-2689

1. Intitulé du projet

Extension de l'activité de traitement de surface de l'usine NTN Transmissions Europe (Allonnes - 72).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NTN Transmissions Europe

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alain CAILLOT, Directeur Général

RCS / SIRET

421116275100026

Forme juridique

S.A.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement (dans les conditions et formes prévues au titre Ier du livre V du code de l'environnement).	Colonne "projet soumis à évaluation environnementale" a) installation mentionnées à l'article L515-28 => seuils non atteints. b) installations mentionnées à l'article L515 - 32 => seuils non atteints. Colonne "projet soumis à examen au cas par cas": a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation => Il s'agit de l'extension d'une activité pour laquelle le site est déjà soumis à autorisation, sous la rubrique 2565-2-a.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Notre projet consiste en l'implantation d'une nouvelle ligne de nettoyage/dégraissage et phosphatation de pièces métalliques, avant mise en peinture.

La nouvelle ligne de production sera installée à l'intérieur du bâtiment de production existant.

4.2 Objectifs du projet

La société NTN Transmissions Europe produit des constituants de joints transmission pour l'automobile.

L'objectif de notre projet est d'améliorer la tenue à la corrosion des pièces que nous produisons.

Il s'agit d'une activité qui était auparavant sous-traitée à l'extérieur de l'entreprise, et/ou réalisée dans d'autres usines de notre groupe à l'international.

Les activités classées réalisées actuellement sur le site de NTN sont les suivantes:

- Régime de l'autorisation: Traitement des métaux (2565-2-a)
- Régime de l'enregistrement: Travail mécanique des métaux et alliages (2560-B-1), Nettoyage dégraissage de surfaces (2563-1), Refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (2921-a)
- Régime de la déclaration: Production industrielle par trempé, recuit, revenu (2561), stockage de pneumatiques (2663-2-c), charge d'accumulateurs (2925), emploi de gaz à effets de serre (4802.2-a).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'échelonne sur plusieurs mois:

- une première phase de décembre 2016 à avril 2017 : déplacement de moyens d'assemblage pour libérer la place pour la nouvelle ligne, déplacement d'une zone de stockage de graisses pour affecter un local existant pour le traitement des effluents
- une seconde phase préparatoire des énergies et utilités nécessaires au fonctionnement des moyens, d'avril 2017 à août 2017 :
 - génie civil pour renforcer la résistance aux charges du sol du bâtiment pour accueillir les installations, créer des rétentions.
 - amenée des réseaux nécessaires au fonctionnement de la nouvelle ligne et ses annexes (électricité, gaz, eau de ville et eau usée, air comprimé)
- une troisième phase d'arrivée et de mise en place des moyens achetés de juin 2017 à août 2017 : déchargement, mise en place, branchements des moyens.

L'objectif est que les installations soient prêtes pour un démarrage des moyens en septembre 2017.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle installation permettra de passer la totalité des pièces concernées par un traitement anti-corrosion pour les clients premium, soit 4 millions de pièces par an.

L'exploitation des installations sera réalisée telle qu'actuellement, en respectant les dispositions prévues par la réglementation, notamment l'arrêté ministériel du 30 juin 2006.

Les nouvelles activités seront intégrées dans les certifications du site:

ISO TS 16949: système de management de la qualité applicable au secteur automobile,

ISO 14001: système de management de l'environnement,

ISO 50001: système de management de l'énergie.

Le site de NTN Transmissions Europe produit 24H/24 et 7J/7.

L'embauche d'une vingtaine de personnes est prévue pour l'exploitation de ces nouveaux moyens.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'extension fait l'objet d'un porter à connaissance auprès de la préfecture, dans le cadre de la modification/extension des activités du site, selon l'article R181-46 du Code de l'Environnement.

L'extension des activités du site concerne les activités suivantes, qui sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement:

- Extension de l'activité de traitement de surface, déjà autorisée pour le site au titre de la rubrique ICPE 2565-2-a.
- Nouvelle activité de peinture, sous le régime de la déclaration, pour la rubrique ICPE 2940-3-b
- Emploi de matières abrasives, non classé

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Rubrique ICPE 2565-2-a) Extension de l'activité de traitement de surface	13300 litres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

NTN Transmissions Europe
Z.A des Trémelières
72704 ALLONNES CEDEX

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 07 ' 43 " 67E Lat. 47 ° 57 ' 36 " 68N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le site de production a fait l'objet d'une procédure de demande d'autorisation d'exploiter lors de sa construction, suite à laquelle a été délivré un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter daté du 21 avril 1999.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de l'agglomération du Mans est couvert par un plan de prévention du bruit. Il existe un arrêté préfectoral du 18 mars 2016 classement sonore des infrastructures de transports terrestres vis à vis du bruit dans le département de la Sarthe. Le site est à proximité de la route de la Suze - catégorie 3 - bande affectée de 100m, et à côté de la ligne SNCF Le Mans Angers catégorie 3 - bande affectée de 100m.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'un ruisseau en bordure du site (ruisseau des Trémelières).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Allonnes est couverte par un plan de prévention du risque naturel inondation et en zone de sismicité faible. Le secteur d'implantation du site actuel n'est pas concerné par le risque inondation. Il est situé en zone de niveau retrait gonflement des argiles d'aléas moyen.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les bases de données Basias et Basol, le site le plus proche est situé à environ 1 km au sud-est.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes d'Allonnes et du Mans sont incluses dans une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau du site est réalisée par le réseau public de distribution d'eau potable de la commune, géré par le Syndicat Mixte AEP Région Mancelle (SIDERM). Les consommations d'eau du site avec l'extension sont estimées à 58000 m3 par an. Les consommations actuelles sont de plus de 48000 m3, ce qui représente 20% d'augmentation par rapport à l'existant. Cette augmentation est liée pour moitié aux consommations directes des nouveaux procédés, l'autre moitié pour les utilités du site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le seul apport de matériau sera réalisé lors de la phase travaux préalable avec la réalisation de génie civil (béton), ainsi que des tuyauteries pour les énergies, le tout dans le bâtiment existant.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nouvelle ligne sera implantée dans les bâtiments existants.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de majoration des risques existants. Les principaux risques identifiés sont l'incendie/explosion, le déversement accidentel (épandage), le dégagement de gaz toxique en cas de réaction incompatible. Les conséquences de ces risques sont jugées modérées, avec une fréquence d'apparition des événements improbables à probables.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'extension projetée n'est pas concernée par les risques sanitaires liés au Cov.. Le site de production comporte un risque légionnelle lié à l'activité de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air. L'extension n'entraîne pas la mise en place de moyens de refroidissement supplémentaires sur le site.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intégration de cette activité réduira le trafic lié à cette activité (à terme 6 transports en moins par semaine).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nouveaux moyens seront implantés à l'intérieur du bâtiment de production actuel. Les nouveaux moyens sont prévus pour respecter les valeurs limites de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension entraîne la création d'un nouveau rejet, qui sera traité par lavage de gaz, et 3 extractions pour l'évacuation des gaz de combustion des équipements de chauffage des bains (chaudière et brûleurs). Actuellement, le site comprend 28 points de rejets canalisés pour les machines de production, ainsi que 5 points de rejet canalisés et 39 roof-top pour le chauffage. Par ailleurs, 8 nouveaux émissaires seront créés pour les autres nouvelles installations (peinture, grenailage).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension n'apportera pas de modification par rapport au réseau d'eau pluviale du site. Les autres réseaux liés aux rejets sanitaires et industriels, sont déjà raccordés à la station d'épuration communale.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle installation engendrera des effluents supplémentaires, liés à la production d'eau osmosée et déminéralisée, et aux bains de dégraissage/phosphatation. Ce dernier rejet sera traité préalablement. Avec l'extension, les rejets totaux de l'usine passeront de 23900 m ³ à 33000 m ³ . Les effluents seront raccordés, comme actuellement, à la station de traitement urbaine de la Chauvinière. Les rejets avec l'extension représenteront une augmentation <1% pour la station d'épuration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension entraînera une production estimée de 55 tonnes de déchets supplémentaires par an, ce qui représente une évolution de 0,7 % de la production totale de déchets du site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuel présente une surface de 456 000 m ² . Le bâtiment de production occupe 54 440 m ² . Le site est implanté dans une zone d'activité économique, avec aux alentours des activités agricoles. Des habitations sont présentes de manière dispersée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'intégration de l'activité de peinture sur notre site est liée à la demande de nos clients premium de respecter des niveaux de qualité spécifiques. La recherche de sous-traitant en France capable de garantir le respect des spécifications techniques spécifiques s'étant révélée infructueuse, il a été décidé de ne pas s'éloigner d'avantage géographiquement pour la réalisation de cette étape de production, et d'implanter le procédé sur notre site de fabrication.

Une attention particulière a été portée lors de la conception des procédés, afin de limiter les effets sur l'environnement.

- la peinture sera effectuée par poudrage, évitant les émissions de Cov,
- les procédés de dégraissage phosphatation sont équipés de rinçages par cascade inverse pour réduire les consommations d'eau,
- les effluents industriels associés à cette activité subiront un traitement physico-chimique avant rejet vers la station d'épuration communale,
- les rejets atmosphériques seront canalisés et disposeront de points d'extraction verticaux. Les émissions de l'installation de traitement de surface seront traitées avant rejet par un laveur d'air, les autres installations susceptibles d'émettre des poussières ou particules seront équipées de dépoussiéreurs. Les installations sont conçues pour respecter les valeurs limites réglementaires, et intégrer les dispositifs de prévention associés (réentions, alarmes, ...).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est une extension d'une activité autorisée, dans le bâtiment de production actuel.

Le site n'est pas dans une zone classée sensible.

L'extension engendre peu d'impact au regard de l'existant.

Le projet n'entraînant pas d' incidence négative notable, il n'y a pas lieu de réaliser une nouvelle évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

B.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ALLONNES

le 15 mai 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

